

# Compte rendu

## Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Mercredi  
20 septembre 2017  
11 heures 30

Élection du Bureau .....	2
Répartition dans les commissions .....	5
Échanges de vues .....	6
Informations diverses .....	12

Compte rendu n° 1

**Présidence**  
**de Mme Maryvonne**  
**Blondin, sénatrice,**  
*Présidente d'âge*  
puis de  
**Mme Nicole Trisse,**  
**députée,**  
*Présidente*

**Présidence de Mme Maryvonne Blondin, Sénatrice, Présidente d'âge,  
puis de Mme Nicole Trisse, députée, Présidente**

*La séance est ouverte à 11 h 30.*

## **Élection du Bureau**

*Présidence de Mme Maryvonne Blondin, sénatrice, Présidente d'âge*

**Madame la Présidente Maryvonne Blondin.** Bonjour à toutes, bonjour à tous. Permettez-moi, en tant que Présidente d'honneur – je préfère cette terminologie à celle de Présidente d'âge – d'ouvrir cette rencontre, notre première rencontre.

Je dis notre première rencontre, parce qu'il y aura une deuxième rencontre après l'élection des sénateurs, qui aura des incidences sur la composition de notre délégation.

Aujourd'hui, compte tenu du renouvellement de l'Assemblée nationale après les législatives de juin dernier, d'une part, et, surtout, de la tenue de la quatrième partie de session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) qui se déroulera à Strasbourg du 9 au 13 octobre prochains, d'autre part, nous sommes réunis pour reconstituer le Bureau de notre délégation commune au Sénat et à l'Assemblée nationale, que nous avons coutume de nommer là-bas « délégation française ». Ensemble, nous avons des manières de travailler qui sont différentes de nos manières habituelles dans nos assemblées respectives, car nous portons véritablement la parole de la France au sein de cette assemblée parlementaire constituée de 47 pays. Nous avons toujours – j'y suis depuis 2008 – cette habitude de travailler en commun de manière tout à fait conviviale et agréable ; et si je peux émettre un souhait, en tant que Présidente d'honneur pour quelques instants, c'est de pouvoir continuer à travailler dans le même climat que nous l'avons fait sous des présidences de droite comme de gauche. Jusqu'à présent, ça s'est toujours bien passé.

Donc, le fait d'avoir cette session début octobre nous amène à reconstituer ce Bureau, et à entériner, du moins pour ceux d'entre nous dont le mandat a toujours cours, la répartition dans les six commissions de l'APCE où les nominations procèdent des délégations nationales. Ce préalable est en effet indispensable à la ratification de nos pouvoirs par l'ensemble des membres de l'APCE, lors de la session plénière du lundi 9 octobre à 11 heures 30.

Je rappelle à toutes fins utiles, s'agissant du Bureau, que toute pluralité de candidatures donnera lieu à un scrutin pour départager les candidats.

### **1. Élection du ou de la Président(e) de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**

**Madame la Présidente Maryvonne Blondin.** Pour la présidence de notre délégation française, je suis saisie de la candidature de Mme Nicole Trisse, députée.

Je ne vois pas d'autres candidatures, en conséquence, Mme Nicole Trisse est proclamée Présidente de la délégation française à l'APCE.

*(Applaudissements)*

**Mme Maryvonne Blondin, sénatrice.** Mme la Présidente, je peux vous assurer de notre soutien et, en tant que sénatrices et sénateurs membres de la délégation, nous espérons que vous prolongerez et perpétuerez le climat dans lequel nous avons travaillé pendant toutes ces dernières années. Je vous cède la place.

\*

\* \*

*Présidence de Mme Nicole Trisse, députée, Présidente de la délégation*

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Chers collègues députés et sénateurs, je vous remercie. Je suis honorée des responsabilités qui me sont confiées. Faire partie de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe était quelque chose d'important pour moi. Donc voilà, grâce à vous et avec vous bien sûr, avec vos bons conseils et votre soutien, je vais essayer de reprendre ce flambeau de la meilleure manière possible.

## **2. Élection des Vice-Présidents de la délégation**

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Nous devons à présent désigner les Vice-Présidents de la délégation pour parachever la constitution de notre Bureau. La répartition conforme à la composition de notre délégation conduit à réserver 6 postes de Vice-Présidents à des députés et 3 postes de Vice-Présidents à des sénateurs. Toutefois, le Sénat a fait savoir au secrétariat de la délégation que, dans l'attente de son renouvellement partiel, il ne sollicite aujourd'hui que le renouvellement de 2 sénateurs à des postes de Vice-Présidents.

Je me tourne vers les sénatrices et sénateurs présents pour qu'ils me confirment cette position.

**Mme Maryvonne Blondin, sénatrice.** Nous confirmons cette position.

**M. Yves Pozzo di Borgo, sénateur.** Madame la Présidente, pour bien préciser les choses, l'idée est que la composition sénatoriale de la délégation devra être revue après les résultats des élections du 24 septembre. Il est probable qu'au sein du Sénat, il y aura des rapports différents et une recomposition des groupes politiques.

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Nous nous conformerons donc, en l'état, à la demande des sénatrices et sénateurs de la délégation s'agissant des attributions des sièges de Vice-Présidents revenant aux membres issus du Sénat.

Afin de garantir une représentation pluraliste et équilibrée de notre délégation, je vous propose que, sur les 6 postes dévolus aux députés, nous appliquions la répartition suivante : 2 sièges de Vice-Présidents au groupe REM, majoritaire, et 1 siège de Vice-Président pour chacun des autres groupes de l'Assemblée nationale représentés dans notre délégation (1 LR, 1 Modem, 1 Les Constructifs-UDI et 1 Nouvelle Gauche).

De même, compte tenu de mon accession à la Présidence de notre délégation, je propose que le premier Vice-Président reste Mme Josette Durrieu, issue des rangs de nos collègues sénateurs.

Il n'y a pas d'objection ?

**Mme Maryvonne Blondin, sénatrice.** Non. Il faut préciser que c'est véritablement la première fois où les renouvellements des deux assemblées du Parlement français sont aussi concomitants.

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Absolument.

À titre de rappel, j'indique que si le nombre de candidats aux postes de Vice-Présidents est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, un scrutin s'imposera pour départager les intéressés. Dans une telle éventualité, à l'instar des modalités observées lors de la reconstitution du Bureau de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), autre instance commune aux deux assemblées du Parlement, l'usage veut que les députés membres de notre délégation s'abstiennent de participer à la désignation des Vice-Présidents émanant du Sénat, et réciproquement, que les sénateurs membres de la délégation n'interfèrent pas dans la désignation des Vice-Présidents émanant de l'Assemblée nationale.

Pour les Vice-Présidences de notre délégation, je suis saisie des candidatures, au titre des Sénateurs, de :

– Mme Josette Durrieu, sénatrice du groupe Socialiste, dont le mandat s'achèvera le 1<sup>er</sup> octobre prochain ;

– et M. Jacques Legendre, sénateur du groupe Les Républicains, qui lui-même ne se représente pas.

En conséquence, Mme Josette Durrieu et M. Jacques Legendre sont proclamés Vice-Présidents de notre délégation au titre du Sénat.

Au titre des députés, je suis saisie des candidatures de :

– Mme Jennifer De Temmerman, députée du groupe La République En Marche (REM) ;

– M. Bertrand Sorre, député du groupe La République En Marche (REM) ;

– Mme Marie-Christine Dalloz, députée du groupe Les Républicains ;

– M. Sylvain Waserman, député du groupe Modem ;

– M. Olivier Becht, député du groupe Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants ;

– M. Jérôme Lambert député du groupe Nouvelle Gauche.

En conséquence, Mme Jennifer de Temmerman, M. Bertrand Sorre, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Sylvain Waserman, M. Olivier Becht et M. Jérôme Lambert sont proclamés Vice-Présidents de notre délégation au titre de l'Assemblée nationale.

Le Bureau est constitué, en attendant, effectivement, les dernières actualités relatives au Sénat, à l'issue des élections de dimanche prochain.

## Répartition dans les commissions de l'APCE

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Pour la répartition dans les commissions de l'APCE, en application de l'article 44 du Règlement de l'APCE, sur les neuf commissions de l'Assemblée, trois voient leurs membres désignés par les groupes politiques de rattachement et six voient leurs membres désignés par les délégations nationales.

Il nous revient donc, à présent, d'entériner, sur le fondement des accords passés entre l'Assemblée nationale et le Sénat, la répartition des membres de notre délégation dans six commissions, pour lesquelles il vous a été demandé d'établir vos préférences respectives, afin de préparer un projet de répartition.

Vous avez tous eu distribution d'un projet de répartition entre les différentes commissions. Dans l'attente de notre deuxième réunion, par la suite, avec les sénateurs, il nous revient de lever les quelques difficultés d'affectations qui subsistent à ce stade.

**Mme Marietta Karamanli, députée.** Madame la Présidente, je vous informe que je serai moi-même suppléante à la commission des questions politiques au titre du groupe Nouvelle Gauche. Je soulève seulement la question, à ce titre, de la composition globale de cette commission, afin que dans le futur renouvellement du Sénat, la gauche puisse être présente aussi et titulaire, sinon il faudra revoir la répartition. Je voulais que cet engagement soit pris dès maintenant. J'ai regardé de près la répartition selon le nombre de sièges des différents groupes : trois groupes, qui comportent tous environ trente membres, ne sont pas traités de la même manière, s'agissant des titulaires et suppléants. Notre groupe n'a qu'un titulaire et deux suppléants, et d'autres groupes, qui ont la même composition, n'ont pas la même répartition. On peut l'accepter parce qu'il y aura une seconde réunion constitutive après les élections sénatoriales... On a toujours fonctionné ensemble, mais c'est bien de le préciser.

L'autre question pour notre groupe concerne la commission des migrations, où M. Lambert sera titulaire, de même qu'il sera suppléant dans la commission sur l'égalité et les discriminations.

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Il reste encore quelques difficultés à résoudre concernant les affectations des membres du groupe La République En Marche, notamment pour ce qui concerne la commission des questions juridiques.

**Mme Maryvonne Blondin, sénatrice.** Je voudrais préciser qu'à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, que l'on soit suppléant ou titulaire, on assiste aux travaux, on peut s'exprimer, sauf lorsqu'il y a des votes dans les commissions. Ce sont les titulaires qui, lorsqu'ils sont présents, votent, et les suppléants ne votent pas. Autrement, c'est le suppléant qui vote.

**M. Yves Pozzo di Borgo, sénateur.** Je rappelle aussi que vous pouvez être suppléant dans la délégation et titulaire au sein d'une commission. Ce sont deux choses différentes.

**Mme Alexandra Louis, députée.** Je veux bien être titulaire à la commission des questions juridiques si M. Fabien Gouttefarde, en tant que suppléant, peut assister aux réunions de cette commission. Cela fera ainsi une femme parmi les titulaires de cette commission.

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Il en est ainsi décidé.

Par voie de conséquence, M. Fabien Gouttefarde sera titulaire à la commission des migrations et Mme Isabelle Rauch sera titulaire à la commission sur l'égalité et la non-discrimination, Mme Alexandra Louis devenant suppléante dans cette commission.

Il n'y a pas objection. Il en est ainsi décidé et le tableau de répartition dans les commissions sera annexé au compte rendu de notre réunion.

## Échanges de vues

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Compte tenu de la proximité de la prochaine partie de session de l'APCE et des difficultés que nous pourrions rencontrer à organiser une réunion plénière de notre délégation d'ici-là, il ne m'apparaît pas inutile d'appeler votre attention sur plusieurs sujets importants sur lesquels les membres de notre délégation devront se prononcer en octobre.

Tout d'abord, je souligne que l'APCE examinera en séance plénière le rapport préparé par notre collègue sénatrice Josette Durrieu sur *l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie* le mardi 10 octobre. Ce rapport a déjà été examiné en commission des questions politiques le 6 septembre dernier, où il a recueilli un vote unanime. Un *addendum*, lié à un déplacement récent de Mme Durrieu en Jordanie, sera examiné en commission des questions politiques, avant que l'ensemble ne soit discuté en séance plénière. Je ne doute pas que ce débat sera l'occasion pour de nombreuses délégations de l'APCE de saluer la qualité de ce travail et l'engagement personnel de notre collègue sénatrice, après deux décennies d'implication assidue au sein de cette institution du Conseil de l'Europe.

Au titre des sujets moins consensuels, sur lesquels certains d'entre vous veulent peut-être débattre, j'appelle votre attention sur trois événements d'importance qui interviendront lors de la partie de session d'octobre prochain.

En premier lieu, le vote de la *motion de destitution du Président en titre de l'APCE, M. Pedro Agramunt*, dès le lundi 9 octobre 2017 à 10 heures, une fois validés les pouvoirs de notre délégation. Cette motion de destitution fait suite à une modification du Règlement de l'Assemblée, intervenue en juin dernier. Pour être adoptée, elle doit recueillir les 2/3 des votes exprimés, en application de l'article 41 du Règlement. M. Pedro Agramunt a fait l'objet d'accusations de corruption et s'est rendu en Syrie avec un avion affrété par la Russie. Son comportement a conduit le Bureau à lui retirer sa confiance et une partie de ses prérogatives de représentation de l'Assemblée.

Il s'agit d'un contexte assez inédit. Peut-être les membres les plus anciens de la délégation veulent-ils prendre la parole pour nous apporter leur éclairage personnel sur ce sujet ?

**M. Yves Pozzo di Borgo, sénateur.** La vision que j'ai de cette malheureuse affaire est qu'il faut comprendre que le Conseil de l'Europe est une instance exceptionnelle, que la France a malheureusement trop peu souvent reconnue. Cette institution importante siège à Strasbourg, et surtout, elle est l'émanation de la Convention européenne des droits de l'Homme, un instrument juridique extraordinaire, sans doute la convention la plus avancée dans le monde entier en matière de droits fondamentaux.

Je suis également membre de l'Union interparlementaire (UIP) : la convention de l'UIP n'est pas aussi avancée sur les droits de l'Homme que la Convention européenne. Notamment, il y a trois protocoles sur la peine de mort qui sont exceptionnels et qui font que, même en Turquie, ce protocole est respecté. En Russie, il y a un moratoire sur le protocole : la Cour constitutionnelle russe a imposé ce moratoire, ce qui veut dire qu'il est à peu près respecté.

Or, en France, nous ne sommes pas suffisamment conscients de la valeur du Conseil de l'Europe. Moi-même, j'ai découvert le Conseil de l'Europe en étant sénateur.

Il faut savoir qu'au Conseil de l'Europe, vous avez 47 pays, dont certains conservent des antagonismes. Et tous ces conflits, nous les vivons parfois lors des réunions de l'APCE. Théoriquement, l'APCE est un lieu où l'on parle de droit. Mais elle est devenue aussi de plus en plus un lieu de débats politiques, pour ne pas dire parfois d'affrontements politiques. Ne nous en cachons pas, des tensions existent et elles détournent l'APCE de son rôle d'origine. Alors, je ne porte pas de jugement sur ce qu'a fait M. Pedro Agramunt, mais je rappelle simplement que la Russie a vu son droit de vote suspendu à l'APCE et ne veut plus revenir. Or, en même temps, la Russie est toujours membre du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

On a reproché à M. Pedro Agramunt d'avoir pris un avion russe. Il a été très maladroit, d'abord parce qu'il aurait dû prévenir le Bureau de l'APCE de sa démarche, ce qu'il n'a pas fait.

Sur les accusations de corruption à son encontre, je n'ai pas d'élément. J'observe qu'il y a une offensive très forte de réseaux qui se sont installés politiquement, parce qu'il y a une coupure au sein du Conseil de l'Europe.

Cette affaire est évidemment très ennuyeuse, parce qu'elle déstabilise le Conseil de l'Europe, qui est une richesse extraordinaire pour l'humanité. Même l'Organisation des Nations-Unies (ONU) n'a pas une convention aussi contraignante que la Convention européenne des droits de l'Homme pour défendre les droits de l'Homme. Voilà mon analyse, mais je ne suis pas persuadé qu'elle est partagée. Je vous la livre au titre de mon expérience personnelle. Je ne sais pas si je serai encore sénateur au-delà du 1<sup>er</sup> octobre, mais c'est un message que je voulais délivrer.

**Mme Maryvonne Blondin, sénatrice.** Je voudrais indiquer, pour ma part, que le Règlement de l'APCE était imprécis sur ce point et nous avons été amenés à découvrir les voyages quelque peu inconséquents du Président Agramunt. Il est apparu alors qu'il fallait préciser le Règlement, une sorte de code de déontologie au sein de cette assemblée, parce que, effectivement, sa réputation, sa mission pour l'État de droit et la démocratie se trouvaient mis à mal.

De plus, beaucoup d'éléments en matière de corruption ont été mis à jour, et vous avez pu lire dernièrement dans la presse des accusations mettant en cause les autorités d'un État du Caucase.

Plusieurs parlementaires émanant de plusieurs groupes politiques de l'APCE ont décidé d'agir collectivement pour inciter le Président Agramunt au départ, parce que nous n'acceptons pas cette mise à mal et cette mise au ban de l'APCE. Nous l'avons amené à ne plus représenter l'APCE en tant que telle.

**Mme Marie-Christine Dalloz, députée.** Je voudrais rajouter que nous avons vécu une période très difficile, mais vraiment très compliquée au Conseil de l'Europe, avec l'affaire concernant Pedro Agramunt, et pas seulement, parce qu'il y a aussi un sénateur espagnol qui est concerné, président de groupe politique, M. Jordi Xuclà pour le nommer.

Personnellement, j'ai assisté à toutes les explications de l'intéressé : il a été mis à mal, malmené lors d'auditions ; il y a eu un manque de respect personnel. On ne peut pas à la fois revendiquer les droits de l'Homme et attaquer un homme aussi vertement qu'il l'a été.

J'ai été profondément déstabilisée par l'attitude de certains de nos collègues qui avaient des visées politiques : il ne faut pas l'occulter, chacun reprend aussi sa casquette politique au Conseil de l'Europe, qu'on le veuille ou non. On parle des sollicitations de pays caucasiens, mais je voudrais également mentionner celles d'autres pays, notamment d'Europe orientale. Il ne se passe pas un jour, quand vous êtes à l'APCE, sans que vous ayez une invitation, un colloque attaquant ou mettant en cause la Russie.

Quand je suis arrivée au Conseil de l'Europe, le premier vote auquel j'ai participé était la suspension du droit de vote à la délégation russe de l'APCE. C'était une façon, quelque part, de prendre part au conflit entre l'Ukraine et la Russie. Et moi, je le déplore.

Ce n'est pas le rôle du Conseil de l'Europe, ce n'est pas la vision que j'ai du Conseil de l'Europe. Franchement, c'est un magnifique outil au service de la démocratie qui se trouve parfois abaissé par des conflits personnels et politiques. Tant que je siègerai au Conseil de l'Europe, je me battrais pour que soient respectés les principes qui ont prévalu à la construction et la constitution du Conseil de l'Europe.



**M. Sylvain Waserman, député.** Madame la Présidente, je me prononcerai avec beaucoup d'humilité, parce que j'ai lu et étudié le dossier, mais de l'extérieur seulement. Cela dit, il me semble, d'abord, que sur le fond de l'affaire, ce n'est pas tant le fait que l'avion ait été russe que celui que M. Pedro Agramunt n'ait pas été transparent vis-à-vis de son Bureau qui est en cause. En avril 2017, le Bureau de l'APCE a d'ailleurs retiré sa confiance au Président en place. En conséquence, le Bureau ne reconnaît plus M. Agramunt comme représentant l'APCE vis-à-vis du monde extérieur.

Même si je suis très attaché à la présomption d'innocence, indépendamment des mises en cause de corruption et d'utilisation d'un avion russe, la parole de M. Agramunt est désormais totalement décrédibilisée, à tel point que l'ensemble des groupes politiques et le Bureau de l'APCE ont demandé sa démission et qu'il ne l'a pas donnée. On est dans une situation de crise institutionnelle et, indépendamment de l'honnêteté ou pas de la personne, sur laquelle évidemment, je prendrai garde de me prononcer, il y a quand même une question essentielle : l'institution peut-elle être représentée par ce président ?

Avec les accusations en ce moment sur la « diplomatie du caviar » et sur les mises en cause de différents membres du Conseil de l'Europe, pour ma part, je suis en faveur de chartes éthiques. Il me semble qu'une institution comme l'APCE ne peut pas être représentée par un président qui, que ce soit juste ou pas, fait l'objet d'une défiance de son Bureau et des groupes politiques.

**M. Yves Pozzo di Borgo, sénateur.** Sur la question des réunions du Bureau de l'APCE, l'unanimité n'a pas été recueillie car les membres du Bureau n'ont pas consulté leurs délégations nationales. La délégation française, dans son ensemble, n'a pas été consultée. Les groupes n'ont pas été consultés dans leur ensemble. Les votes ont eu lieu après. C'est vrai qu'au groupe PPE, la position contre M. Agramunt a été adoptée à quelques voix. Mais je rejoins notre collègue Waserman, maintenant la situation est tellement dégradée qu'il est difficile de maintenir le *statu quo*.

**M. Jérôme Lambert, député.** Je ne connais pas ce sujet, je le découvre. Je souscris à tout ce qui vient d'être dit, par rapport surtout au fait que cet homme est le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qu'il est mis en opposition avec son Bureau. Mais attention, j'élargis un peu les choses. Je veux vous dire qu'en tant que parlementaire fort de mon expérience d'une trentaine d'années maintenant, j'entends et j'entendrai, comme je l'ai toujours fait, garder ma totale liberté sur le point de savoir où je veux aller, qui je veux voir et comment j'y vais. Je rends compte et ensuite j'assume mes choix politiques. Il se trouve que M. Agramunt est président de l'institution. Or, je souscris au fait que, en tant que Président, il devait travailler pour le collectif et dans le cadre de la confiance de son Bureau, ce qu'il n'a plus. Mais je ne voudrais pas que cette affaire – je ne le pense pas, mais je le dis – fasse jurisprudence au motif que l'appartenance à l'APCE interdirait de dire ou de penser ce que l'on veut... J'ai tous les droits de ma liberté de parlementaire.

**M. Frédéric Reiss, député.** Madame la Présidente, juste un mot, pour avoir été à l'APCE à ce moment-là et pour dire qu'il y a eu beaucoup de troubles aussi au sein du groupe PPE, dont M. Agramunt était un représentant. Il a été auditionné et ses explications se sont montrées vraiment très confuses, dans la mesure où son argument principal était de dire qu'il se plaçait dans une démarche personnelle en tant que parlementaire espagnol alors qu'il était le président de l'APCE. Et c'est bien ça le cœur du problème.

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Il y a un deuxième sujet qui appelle également particulièrement l'attention de chacune et chacun d'entre nous lors de la partie de session à venir. C'est l'examen, le 11 octobre au matin, du rapport de M. Alain Destexhe, président de la commission des questions juridiques, sur *la présidence azerbaidjanaise du Conseil de l'Europe : quelles suites à donner en matière de respect des droits de l'Homme ?*

Ce rapport a été jugé incomplet par un certain nombre de membres de la commission des questions juridiques. Un paragraphe (n° 9) a été ajouté au projet de résolution initial sur le sujet. Par ailleurs, pour la première fois, ce rapport fait l'objet de 3 avis divergents de membres de la commission qui se trouvent en désaccord avec le rapporteur.

Pour mémoire, plusieurs quotidiens européens, dont le journal français *Le Monde*, ont récemment écrit sur les soupçons de corruption à l'endroit de certains membres de l'APCE qui se montreraient complaisants avec des États du Caucase. L'Assemblée parlementaire a elle-même nommé un groupe d'enquête externe indépendant, composé de 3 juges (deux anciens juges à la Cour européenne des droits de l'Homme, le Britannique Sir Nicolas Bratza et la Suédoise Elisabet Fura, ainsi que le juge français Jean-Louis Bruguière), pour faire la lumière sur ces soupçons et accusations, d'ici la fin de l'année 2017.

En un mot, les débats sur ce rapport de M. Alain Destexhe s'annoncent animés.

**M. Jérôme Lambert, député.** Je vous rappelle que sous la précédente législature, notre Assemblée a créé une mission d'information sur les relations avec l'Azerbaïdjan. J'en étais membre et nous avons rédigé un rapport qui a « dégonflé » considérablement les rumeurs ou les soupçons de corruption émanant de ce pays.

Avoir des relations avec tous les pays du monde implique d'y être reçu et il n'est pas étonnant que les pays qui reçoivent le fassent du mieux possible, sans qu'ils cherchent pour autant à corrompre. Quand il s'agit de relations officielles, les choses se passent d'ailleurs au grand jour.

Il faut savoir qu'il y a ce conflit du Haut-Karabagh, entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie ; la moitié de l'Europe prend parti pour l'un, l'autre moitié de l'Europe est pour l'autre. C'est compliqué.

**Mme Maryvonne Blondin, sénatrice.** Certes, mais dans le cas d'espèce, il s'agit ici de corruption véritable, d'argent versé et perçu. La France et ses parlementaires ne sont pas en cause, mais des parlementaires d'autres nationalités sont concernés. Et les montants évoqués sont très élevés.

**M. Pozzo di Borgo, sénateur.** Si je peux me permettre, Madame la Présidente, il y a une chose qui est très importante au Conseil de l'Europe, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) aussi d'ailleurs, c'est ce qu'on appelle les missions d'observation électorale.

On en a régulièrement, à chaque élection, à la demande des pays qui sont membres du Conseil de l'Europe ou de l'OSCE, parce qu'à l'OSCE il y a 57 pays. C'est un bureau de l'OSCE, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), qui organise cela et nous, membres de l'APCE, nous travaillons avec ce bureau-là. C'est très important que les Français y soient.

Le processus est très rigoureux, c'est-à-dire qu'en général les chargés de mission du BIDDH sont sur place un mois avant et observent tout, rencontrent les Organisations non gouvernementales (ONG), la presse, les candidats ; ils mesurent la pression des partis ou la pression des pouvoirs en place. Et après ça, nous, les parlementaires, nous y allons quatre jours. Le premier jour, on rencontre tous les candidats, les ONG, la presse. Et puis, on observe les élections dès le matin, on a en général une sorte de protocole de 12 à 15 bureaux de vote, de l'ouverture jusqu'à la fermeture.

D'après ce que j'ai compris et lu dans la presse, dans l'affaire concernant l'Azerbaïdjan, un chef de délégation aurait reçu de l'argent pour faire un communiqué de presse favorable. Il faudra voir ce que va faire le comité d'enquête dont a parlé la Présidente. Moi-même, je suis président du groupe d'amitié Asie centrale au Sénat, et je vois très bien que, par le biais de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, on fait petit à petit évoluer les choses.

Depuis que le Conseil de l'Europe et l'OSCE existent et font ça, les choses ont sensiblement évolué !

**Mme Maryvonne Blondin, sénatrice.** La prochaine mission d'observation d'élections se déroulera au Kirghizstan.

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Merci. Je pense qu'il est important d'avoir effectivement le sentiment de personnalités expérimentées, comme vous.

**M. Bertrand Sorre, député.** Je remercie nos collègues sénateurs pour leurs témoignages. Je crois qu'on a cette volonté de travailler ensemble, entre députés et sénateurs. Pour moi, très honnêtement, la décision que notre délégation aura à prendre le lundi matin concernant le Président de l'APCE n'est pas évidente. C'est compliqué, parce cette décision a des retombées importantes et va forcément être très commentée.

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** Je termine sur le dernier sujet qu'il est nécessaire de mettre en exergue pour chacune et chacun d'entre nous, à l'occasion de la partie de session à venir, qui est l'examen, le 11 octobre après-midi, du rapport de M. Michele Nicoletti sur *l'appel pour un Sommet du Conseil de l'Europe afin de réaffirmer l'unité européenne et de défendre et promouvoir la sécurité démocratique en Europe*.

En résumé, il est question d'appeler à la tenue, en 2019 à l'occasion des 70 ans du Conseil de l'Europe et alors que notre pays en assumera la Présidence, d'un sommet des chefs d'État et de Gouvernement pour donner une nouvelle impulsion aux valeurs qui fondent la communauté des États membres du Conseil. Il s'agit là d'un sujet et d'un enjeu importants, dont on ne peut pas se désintéresser bien sûr. Un comité conjoint à l'APCE et au Comité des ministres du Conseil de l'Europe devrait être constitué dès le 12 octobre prochain afin de pousser plus en avant cette réflexion. Chacune des délégations nationales y sera représentée par son Président ou sa Présidente.

## Informations diverses

**Madame la Présidente Nicole Trisse.** J'en ai fini avec les trois points de débat. Je voulais vous livrer, pour conclure, quelques informations pratiques diverses.

La prochaine partie de session, tout le monde l'a compris, se déroulera à Strasbourg du lundi 9 au vendredi 13 octobre prochains. Il vous revient, si cela n'est déjà fait, de procéder vous-mêmes aux réservations d'hôtels et de transports nécessaires à votre séjour sur place.

L'ordre du jour de l'Assemblée, ainsi que tous les documents utiles à la préparation de cette semaine de session, vous ont été communiqués par le secrétariat de la délégation.

Il est d'usage, chaque veille d'ouverture de partie de session, que l'Ambassadeur représentant la France auprès du Conseil de l'Europe reçoive à sa résidence à Strasbourg les membres de la délégation française. Cette réception est généralement l'occasion de faire le point sur les dossiers les plus importants à venir en discussion. Une grosse quinzaine de députés ainsi qu'une partie des sénateurs ont prévu d'y participer, ce dont je me réjouis car ce sera l'occasion pour une partie d'entre nous de faire connaissance aussi, et moi entre-autres, avec l'Ambassadeur lui-même.

Un dîner avec les délégués francophones à l'APCE nous a également été proposé par la délégation belge, ce sera le mercredi 11 octobre à 20 h 30. Il se déroulera à la résidence de l'Ambassadeur de Belgique auprès du Conseil de l'Europe. Il s'agit là d'une opportunité pour nouer des liens avec nos amis francophones au sein de l'APCE et je suis heureuse de vous annoncer que 18 députés et plusieurs sénateurs de notre délégation se sont d'ores et déjà rendus disponibles à cet effet.

Je dois également vous informer que, pour toute délégation renouvelée, le Secrétariat de l'APCE organise un séminaire de présentation du fonctionnement de cette Assemblée le dimanche après-midi qui précède les parties de session. Ce sera dans l'enceinte du Palais de l'Europe, le dimanche 8 octobre à 19h15 ; et là aussi, nous sommes à l'heure actuelle une quinzaine de députés membres de la délégation à y participer.

À toutes fins utiles, je précise à ceux qui souhaiteraient approfondir leur connaissance de l'APCE qu'un séminaire ouvert à plusieurs délégations nationales (dont probablement la nouvelle délégation allemande) devrait être prévu le dimanche 21 janvier 2018, de 14 h 30 à 18 h 30 à Strasbourg. Enfin, je vous signale aussi que, conformément à la pratique qui avait cours jusqu'alors, nous pourrions organiser des réunions thématiques, afin de nous permettre d'entendre certaines personnalités ou des experts sur des questions intéressant directement notre travail à Strasbourg. Vous serez bien sûr avisés de ces événements par convocation.

*La séance est levée à 12 h 35.*

## Membres présents ou excusés

Députés :

*Présents.* – M. Bertrand Bouyx, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Yves Daniel, Mme Jennifer De Temmerman, Mme Albane Gaillot, Mme Marietta Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Alexandra Louis, M. Jacques Maire, Mme Isabelle Rauch, M. Frédéric Reiss, M. Bertrand Sorre, M. Adrien Taquet, Mme Nicole Trisse, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, M. Sylvain Waserman.

*Excusés.* – M. Damien Abad, M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Sophie Auconie, M. Olivier Becht, M. Bruno Fuchs, M. Fabien Gouttefarde, Mme Bérengère Poletti, Mme Stéphanie Rist.

Sénateurs :

*Présents.* – Mme Maryvonne Blondin, Mme Nicole Duranton, M. Yves Pozzo di Borgo.

*Excusés.* – M. Jacques Bigot, Mme Josette Durrieu, M. Bernard Fournier, Mme Sylvie Goy-Chavent, M. François Grosdidier, M. Guy-Dominique Kennel, M. Jacques Legendre, Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, M. André Reichardt.

## RÉPARTITION DES MEMBRES

### DANS LES COMMISSIONS DE L'APCE

	TITULAIRES	REPLAÇANTS
<b>Questions politiques</b>	M. Damien ABAD (LR) Mme Josette DURRIEU (Socialiste et républicain) Mme Sylvie GOY-CHAVENT (UDI-UC) M. Jacques MAIRE (REM)	M. Pieyre-Alexandre ANGLADE (REM) Mme Marietta KARAMANLI (NG) M. Jacques LEGENDRE (LR) Mme Marie-Françoise PÉROL-DUMONT (Socialiste et républicain)
<b>Questions juridiques et des droits de l'homme</b>	M. Jacques BIGOT (Socialiste et républicain) Mme Alexandra LOUIS (REM) M. Yves POZZO DI BORGIO (UDI-UC) M. Sylvain WASERMAN (Modem et apparentés)	M. Olivier BECHT (LC) M. Fabien GOUTTEFARDE (REM) M. François GROSDIDIER (LR) M. André REICHARDT (LR)
<b>Questions sociales, santé et développement durable</b>	Mme Marie-Christine DALLOZ (LR) Mme Maryvonne BLONDIN (Socialiste et républicain) Mme Jennifer DE TEMMERMAN (REM) Mme Nicole TRISSE (REM)	Mme Sophie AUCONIE (LC) M. Bertrand BOUYX (REM) M. Yves DANIEL (REM) Mme Marie-Françoise PÉROL-DUMONT (Socialiste et républicain)
<b>Migrations, réfugiés et personnes déplacées</b>	M. Bernard FOURNIER (LR) M. Fabien GOUTTEFARDE (REM) M. Jérôme LAMBERT (NG) Mme Stéphanie RIST (REM)	Mme Marie-Christine DALLOZ (LR) Mme Nicole DURANTON (Les Républicains) Mme Sylvie GOY-CHAVENT (UDI-UC) Mme Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS (REM)
<b>Culture, science et éducation</b>	M. Olivier BECHT (LC) M. Jacques LEGENDRE (LR) M. Frédéric REISS (LR) M. Bertrand SORRE (REM)	M. Jacques BIGOT (Socialiste et républicain) M. Bruno FUCHS (Modem et apparentés) M. Guy-Dominique KENNEL (LR) M. Adrien TAQUET (REM)
<b>Égalité et non-discrimination</b>	Mme Maryvonne BLONDIN (Socialiste et républicain) M. Bruno FUCHS (Modem et apparentés) Mme Albane GAILLOT (REM) Mme Isabelle RAUCH (REM)	Mme Josette DURRIEU (Socialiste et républicain) M. Jérôme LAMBERT (NG) Mme Bérandgère POLETTI (LR) Mme Alexandra LOUIS (REM)